



## PROCEDURE

### **DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE COMMERÇANT POUR LES PERSONNES PHYSIQUES**

Pièces à fournir au Guichet unique :

- quatre (04) extraits d'acte de naissance ou tout document administratif justifiant l'identité
- quatre (04) copies de la carte de séjour avec visa long séjour
- quatre (04) copies d'acte de mariage en tant que de besoin
- quatre (04) extraits de casier judiciaire ou tout autre document en tenant lieu
- quatre (04) copies de certificat de résidence
- quatre (04) copies de récépissé d'ouverture d'un compte dans une banque locale ou dans toute institution ou établissement financier, d'épargne et de crédit dûment établi
- quatre (04) copies de titre de propriété ou de bail
- En cas d'acquisition d'un fonds de commerce ou de location-gérance, quatre (04) copies de l'acte d'acquisition ou de location-gérance.
- quatre (04) photos de format d'identité
- les frais réglementaires.

**N.B :**

- *Pour les professions et activités réglementées, il peut vous être exigé d'autres pièces que celles listées.*
- *La dénomination sociale doit être différente de l'identité du requérant.*